

Référence biblique des Assises - Epître 1 Saint Pierre (4 ; 7-13)

La fin de toutes choses est proche. Soyez donc raisonnables et sobres en vue de la prière. Avant tout, ayez entre vous une charité intense, car la charité couvre une multitude de péchés. Pratiquez l'hospitalité les uns envers les autres sans récriminer. Ce que chacun de vous a reçu comme don de la grâce, mettez-le au service des autres, en bons gérants de la grâce de Dieu qui est si diverse : si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme pour des paroles de Dieu ; celui qui assure le service, qu'il s'en acquitte comme avec la force procurée par Dieu. Ainsi, en tout, Dieu sera glorifié par Jésus Christ, à qui appartiennent la gloire et la souveraineté pour les siècles des siècles. Amen.

Bien-aimés, ne trouvez pas étrange le brasier allumé parmi vous pour vous mettre à l'épreuve ; ce qui vous arrive n'a rien d'étrange. Dans la mesure où vous communiez aux souffrances du Christ, réjouissez-vous, afin d'être dans la joie et l'allégresse quand sa gloire se révélera.

Le dirigeant chrétien, artisan du bien commun ou comment le bien commun peut-il inspirer l'action des dirigeants chrétiens...

Est-il un idéal hors d'atteinte, voire un obstacle à l'obtention de bons résultats économiques ?

La définition classique du bien commun est celle de l'encyclique Mater et magistra (1961) : c'est « l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement » (MM 65). Pour la pensée sociale chrétienne, le bien commun est la finalité ultime de l'agir politique. Dans sa définition classique, bien commun signifie « l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement ». Selon Benoît XVI, « C'est le bien du "nous-tous", constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale. « Le bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social - Etant à tous et à chacun, il est et il demeure commun car indivisible et parce qu'il n'est possible qu'ensemble de l'atteindre, de l'accroître et de le conserver, notamment en vue de l'avenir... » (Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, 164). Distinct de l'intérêt général, le bien commun n'est pas d'abord de nature matérielle, mais morale et spirituelle, et ne peut être visé que dans un réseau d'interdépendances sociales structurées par des règles de justice. Le pouvoir des dirigeants se justifie par la nécessité de poser un cadre de contrainte raisonnable qui doit permettre à tous les membres de la communauté politique, quelles que soient leurs conditions, de poursuivre les finalités et les choix de vie qui leurs sont propres, en harmonie avec tous les autres.

Si toute communauté politique tire sa pleine justification de la réalisation du bien commun, que dire des entreprises ? :

Le principe du bien commun y est-il applicable ?

La raison d'être des entreprises laisse-t-elle une place au bien commun ?

Comment puis-je le mettre en œuvre en tant que responsable d'une communauté de personnes au travail, d'une entreprise, afin d'établir un équilibre entre toutes les parties prenantes et assurer le meilleur pour l'homme et pour la société toute entière ?

Quels sont mes enjeux ? Les obstacles au bien commun ? Les opportunités de le mettre en œuvre ?

Quelles conséquences pour l'exercice du gouvernement d'entreprise ?

Dans quels domaines puis-je déployer une politique d'entreprise appropriée, sur les champs tels que :

La confiance ?

La coopération ?

La mise en valeur des talents ?

Les problématiques de création et de suppression d'emplois ?

La reconnaissance ?

La répartition des richesses créées ?

D'autres champs ?